- Le redresse-poteaux

Depuis son acquisition en 2015, la mutualisation de cet appareil n'a pas évolué. Elle intéresse 5 communes : Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias. En 2023, les utilisateurs des différentes communes ont fait remonter le fait que le matériel commençait à faire sentir une certaine vétusté liée aux différents épanchements d'huile qui devenaient de plus en plus importants. Une demande de révision du matériel, auprès du fournisseur, devra être envisagée prochainement afin d'assurer la continuité auprès des villes adhérentes.

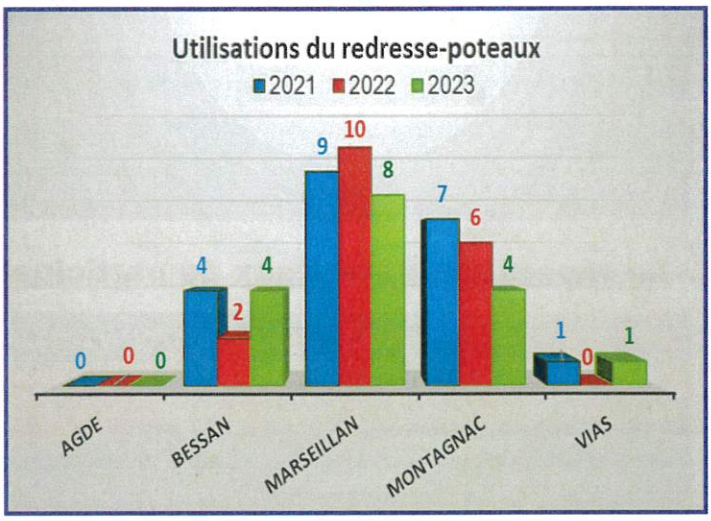

- Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

En fonction du mode de répartition établi lors de la constitutions des différentes mutualisations (population INSEE pour les cinémomètres et quotité égale pour le redresse-poteaux) des plannings annuels d'utilisation sont établis et soumis aux communes adhérentes de chaque groupement, pour validation.

Les passations des différents matériels sont effectuées au siège administratif du Sivom afin qu'une vérification puisse être réalisée à chaque retour. La prise en charge des appareils est portée sur un registre pour savoir à tout moment où ils se trouvent et pour valoriser leur temps d'utilisation.